



Déclaration liminaire CGT Finances 80 au CDAS du 29 juin 2023

Monsieur le Président du CDAS 80,

Avant lecture de notre déclaration, nous souhaitons exprimer notre profonde tristesse. En effet, le mercredi 21 juin, nous avons appris avec stupeur le décès brutal de notre collègue Laurent Demolliens (en poste au SIL de l'ESI d'Amiens). Laurent était le secrétaire de la section solidaires DiSI Nord.

Toutes nos pensées vont à la famille, aux proches et collègues de Laurent et nous leur adressons nos très sincères condoléances.

Pour la CGT : la page des retraites n'est pas tournée et ne le sera jamais.

Notre organisation continuera d'agir dans l'unité la plus large possible pour l'abrogation de la loi Macron/Dussopt. Avec plus de 900 000 manifestants, la 14ème journée unitaire interprofessionnelle de grève et manifestations du 6 juin a témoigné une nouvelle fois du rejet profond de la loi.

Dans ce contexte, à l'image de la grève victorieuse des Vert-baudet sur les salaires, la CGT démontre que le rapport de force et la lutte payent. Après 6 mois de lutte contre la casse des retraites, la combativité et la détermination de la CGT demeurent donc intactes.

La CGT continue d'exiger le retrait de la loi retraite, et revendique la retraite à 60 ans et 37,5 annuités.

Le ministre de la Fonction et de la transformation publiques a annoncé le 12 juin une augmentation de la valeur du point d'indice limitée à 1,5 % alors que l'inflation est aujourd'hui de 5,1 % !

La perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel s'élève désormais à plus de 16 %, cette mesure de 1,5 % applicable au 1er juillet 2023 est donc largement insuffisante.

Les 5 points uniformes accordés à tous les agents à la date tardive du 1er janvier 2024 ne sont pas de nature à répondre aux revendications salariales et aux pertes intervenues.

Pire encore, le ministre propose de recourir à l'octroi d'une prime dite de « pouvoir d'achat ». Celle-ci serait d'une part, dégressive de 800 à 300 euros et, d'autre part, ne concernerait qu'une partie des salarié-es. Cette rémunération ne sera pas prise en compte pour la retraite. De plus, elle ne semble pas être reconductible.

Ce manque de considération pour les personnels de la Fonction publique est parfaitement scandaleux et constitue aussi un manque de considération pour les usagers des missions publiques.

Cela étant dit, en procédant à une deuxième augmentation du point d'indice en l'espace d'un an, le gouvernement reconnaît de fait qu'il s'agit du seul moyen de faire face efficacement à l'inflation.

Pour insuffisantes qu'elles soient, les dispositions annoncées sont à inscrire à l'actif des mobilisations massives menées depuis des mois.

Concernant le CDAS d'aujourd'hui, nous sommes toujours étonnés de devoir nous réunir sans un nouveau règlement intérieur. Nous sommes scandalisés du cynisme du ministère qui a eu l'audace à travers ces représentants au webinaire de la pseudo formation des membres du CSA le 26 mai,

de faire porter sur le mouvement social retraite la non publication des règlements intérieurs des CSA, des CSA FS, des conseils médicaux et des CDAS. On aura aussi touché le fond du grand n'importe quoi avec l'organisation des élections des représentants aux conseils médicaux.

Bref, un bon échantillon du dialogue social de qualité que nous avait promis M Attal et nous sert pour le moment la dgfip et M Fournel.

Sur le fonctionnement du CDAS de la Somme, nous avons l'impression de voyager sur le titanic dans l'attente du naufrage ! :

- Nous avons appris la démission de Sandrine Guiscaffre de son poste de déléguée des services sociaux de la Somme.

Nous nous interrogeons sur les raisons de cette décision ? Si il s'agit de motifs personnels, alors bien sur nous les respectons et les motifs appartiennent à Sandrine.

Par contre, si il s'agit d'un découragement au regard du futur fonctionnement des délégations départementales, alors une nouvelle fois ceci est malheureusement une déclinaison concrète des conséquences de l'organisation régionale de l'action que la CGT a condamné depuis le début : perte d'autonomie de l'action sociale dans les départements, éloignement des prises de décisions, marchés régionaux qui plombent le budget des actions locales, ...

- Dans ce cadre, nous sommes surpris que le renouvellement du poste de délégué ne soit pas à l'ordre du jour du CDAS tel que le prévoit le règlement intérieur de 2019, le seul applicable pour nous permettre de fonctionner à défaut de travailler avec le nouveau non soumis au vote des représentants du personnel. Ce règlement prévoit notamment dans son article 19 que « dans le cadre du recrutement du délégué, un avis doit être demandé à bulletin secret aux représentants du personnel siégeant au CDAS. »

A quel moment cette procédure sera mise en place ? Il y a urgence à affecter un ou une nouveau délégué-e au CDAS Somme.

- Sur l'organisation du voyage à Giverny: suite au retard pris par le ministère pour l'affectation du budget d'action sociale, nous sommes rentrés dans la 3ème dimension.

Dans la précipitation, la déléguée a lancé les inscriptions pour cette journée ! Les infos fusent alors dans tous les sens :

- le budget est trop court, il faut un abondement de 2000€,
- avec un nombre d'inscriptions insuffisant la sortie pourrait être annulée,
- finalement la journée du 25 juin à Giverny est maintenue avec 25 ou 27 participants : soit disant un réel succès, tout dépend si l'on voit le verre (ou le bus) à moitié vide ou à moitié plein
- des représentants du personnel s'offusquent de l'organisation sans validation en CDAS,
- ce point aurait été validé en GT qui lui, la CGT Finances le rappelle, n'a aucune légitimité pour des prises de décision,
- l'avis du CDAS n'aurait donc aucune valeur et la déléguée aurait toute latitude pour décider seule ! A quoi servent les Organisations Syndicales ? Le CDAS va-t-il devenir comme les CSAL une simple chambre d'enregistrement ?
- Finalement, l'avis des représentants est demandé par mel à quelques jours du départ à Giverny :

les représentants CGT ont refusé de participer à ce vote ! Etait-il raisonnable de bloquer un voyage pour lequel les collègues avaient pris des dispositions pour y participer ? Nous avons fait le choix de ne pas faire payer aux agents les dysfonctionnements du CDAS Somme.

La CGT n'a pas la volonté de faire porter à qui que ce soit le fiasco de la gestion de ce début d'année sur le fonctionnement du CDAS de la Somme. La responsabilité incombe entièrement au ministère qui malgré les belles paroles de M Attal méprise le dialogue social et les élus ou représentants du personnel.

Il est impératif que le CDAS 80 retrouve un fonctionnement démocratique sur les prises de décisions notamment sur l'utilisation du budget local :

- Les GT doivent uniquement constituer un outil de réflexion pour préparer différentes hypothèses soumises au vote du CDAS.

- Ces éléments doivent être communiqués aux représentants dans un délai raisonnable comme documents préparatoires au CDAS. Tous les membres du CDAS, même ceux de la CGT Finances, doivent avoir communication de la totalité des informations.
- Le CDAS doit être convoqué dans un délai raisonnable avant l'organisation des actions à destination des collègues.

Nous sommes représentants du personnel, nous souhaitons travailler sur la validation de projets bénéfiques aux agents qui peuvent améliorer leur quotidien de plus en plus synonyme de souffrance au travail. Nous ne nous satisfaisons pas de voir notre rôle réduit à choisir la couleur du chocolat de Noël ou son grammage.

Nous souhaitons avoir une vision claire de la politique sociale dans notre département : répartition équilibrée des budgets retraités, jeunes et actifs, actions de soutien aux collègues en difficultés, accueil des nouveaux agents, accès à la culture pour les jeunes....